Écrit par sylvie.duval@finances.gouv.fr (Sylvie Duval)
Lundi, 27 Août 2012 00:00 -

La location meublée saisonnière est régie par un ensemble de règles juridiques et fiscales qui permettent à la fois aux propriétaires d'en faire un investissement rentable et aux locataires d'accéder en toute sécurité à une palette variée de logements.
Toutes les modalités pratiques sont détaillées : type d'hébergement auquel se rattache le bien, droits et obligations respectifs avant, pendant et après le séjour, termes clés du contrat de bail, échéancier du paiement du loyer, nature des avances, montant du dépôt de garantie, régime fiscal du bien locatif... Des contrats et modèles types de lettres sont proposés. De multiples questions-réponses constituent de précieux retours d'expérience utiles.

au sommaire :
- Le secteur du tourisme en France
- Typologie de l'hébergement touristique
- Définition de la location saisonnière
- Les différentes catégories de location saisonnière
- Une location meublée, décente et sécurisée
- Quelles autorisations pour mettre en location saisonnière ?
- Réserver une location saisonnière
- Les clauses du contrat
- Le séjour du locataire
- Que faire en cas de problème ?
- La fiscalité des locations saisonnières
- Contrats et modèles types de lettres

en savoir plus

Consultez la source sur Veille info tourisme: Les locations saisonnières Tourisme vert mer et montagne mais aussi Paris et Ille-de-France